

BUREAU COMMUNAUTAIRE

15 AVRIL 2021

A 10h00

Le 15 avril 2021 à 10h00, les membres du Bureau communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis par visioconférence Microsoft Teams, sur la convocation qui leur a été adressée le 8 avril 2021 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré sur les points suivants

DÉCIDE :

N° dB.2021.030 - Contrat entre le Conseil départemental et la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en vue du développement de l'offre de logements à destination des publics spécifiques : Adoption et signature d'un PASS Yvelines Résidences pour la commune du Chesnay-Rocquencourt.

- 1) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le PASS Yvelines Résidences pour l'opération à destination des publics en situation de handicap psychique ou mental au Chesnay-Rocquencourt.

N° dB.2021.031 - Contrat entre le Conseil Départemental et la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc; développement de l'offre à destination des publics spécifiques : Adoption et signature d'un PASS Yvelines Résidences pour la commune de Vélizy-Villacoublay : projet de Foyer Jeunes Travailleurs.

- 1) d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer le PASS Yvelines Résidences pour l'opération à destination des jeunes travailleurs à Vélizy-Villacoublay.

**N° dB.2021.032 - Signature du protocole ' Prévention Carence ' de la commune du Chesnay-Rocquencourt.
Plan départemental d'appui aux communes carencées**

- 1) d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer le protocole tripartite « Prévention Carence » proposé par le Conseil départemental des Yvelines, tel qu'annexé à la présente décision, et tout document s'y rapportant.

N° dB.2021.033 - Acquisitions par la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc de parcelles agricoles pour le projet de l'Allée de Villepreux.

- 1) d'approuver l'acquisition par la communauté d'agglomération de cinq emprises issues de parcelles agricoles situées sur la commune de Saint-Cyr-l'École au prix de 7 €/m², suivant le tableau ci-dessous. Ces emprises appartiennent à trois propriétaires différents ;

Références cadastrales	Emprise concernée par l'acquisition	Surface totale de la parcelle	Prix domaine	Noms des propriétaires
AH21	483 m ²	77 676m ²	3 381 €	Mme Solange LE FICHANT Solange et M. Maxime GAUTHIER
AH22	65 m ²	4 355 m ²	455 €	Mme Colette CORLOUER et M. Robert PICHE
AH23	302 m ²	17 748 m ²	2 114 €	Mme Solange LE FICHANT Solange et M. Maxime GAUTHIER
AH24	418 m ²	22 407 m ²	2 926 €	M. Robert FOURRÉ et Mme Lise FOURRÉ
AH25	402 m ²	18 744 m ²	2 814 €	M. Robert FOURRÉ et Mme Lise FOURRÉ

- 2) d'acter que des divisions parcellaires interviendront pour détacher les emprises nécessaires au projet ;
- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant, à signer les actes notariés avec les différents propriétaires, les documents d'arpentage établis par le géomètre et tout document s'y rapportant.

N° dB.2021.034 - Octroi d'une subvention à l'Institut Paris Région (IPR) dans le cadre de la convention d'application de la convention cadre pour l'année 2021.

- 1) d'approuver le montant de la subvention fixé à 10 000 euros versé par Versailles Grand Parc à l'institut Paris Région pour la réalisation de l'étude relative à la Route Nationale RN 118 ;
- 2) d'approuver la convention d'application de la convention-cadre pour l'année 2021 ;
- 3) d'autoriser son Président ou son représentant à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

N° dB.2021.035 - Exploitation des services réguliers de transports publics routiers de voyageurs (2017-2020).

Avenants n°7 et n° 8: prolongation de la convention partenariale associée au contrat d'exploitation "Versailles Grand Parc" et aux évolutions de lignes de bus des Keolis Versailles et Keolis Yvelines.

- 1) d'approuver l'avenant n°7 à la convention partenariale signée dans le cadre du contrat d'exploitation du réseau bus « Versailles Grand Parc » entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, Ile-de-France Mobilités (IDFM), ainsi que les sociétés de transport Les Cars Hourtoule, Stavo, les Cars Jouquin, Savac, Keolis Versailles et Keolis Yvelines, portant sur la prolongation de la durée de la convention partenariale ;
- 2) d'approuver l'avenant n°8 à la convention partenariale signée dans le cadre du contrat d'exploitation du réseau bus « Versailles Grand Parc » entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, Ile-de-France Mobilités (IDFM), ainsi que les sociétés de transport Les Cars Hourtoule, Stavo, les Cars Jouquin, Savac, Keolis Versailles et Keolis Yvelines, portant sur les évolutions du réseau mises en place sur les communes de Versailles, du Chesnay-Rocquencourt et de Saint-Cyr-l'Ecole. La participation financière de Versailles Grand Parc est diminuée de 117 500 euros (en € 2008) compte tenu de la diminution des unités d'œuvre (km et véhicules) ;
- 3) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ces avenants et tous les actes y afférents.

N° dB.2021.036 - Convention de partenariat avec l'Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay et attribution de subvention dans le cadre de la participation à l'évènement "Paris Saclay SPRING 2021".

- 1) de conclure une convention de partenariat avec l'établissement public d'aménagement de Paris-Saclay dans le but de permettre la participation de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'évènement « Paris-Saclay SPRING 2021 » les 20 et 21 mai 2021, convention au titre de laquelle Versailles Grand Parc apportera une subvention d'un montant de vingt mille euros (20 000 €) ;
- 2) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette convention de partenariat et tout document s'y rapportant.

N° dB.2021.037 - Convention d'adhésion à la Communauté French Tech Paris-Saclay.

- 1) d'approuver la convention d'adhésion conclue entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'association Communauté French Tech Paris-Saclay pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021 et au titre de laquelle Versailles Grand Parc apportera un montant d'adhésion de quinze mille euros (15 000 €) ;
- 2) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le lendemain de la séance du Bureau communautaire.